

REPUBLIQUE DU CONGO



PND

2022-2026

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

Une économie forte, diversifiée et
résiliente pour une croissance
inclusive et un développement
durable irréversible

ANNEXE N° 7

**DOCUMENT CADRE POUR LA PRODUCTION DES
STATISTIQUES POUR LE SUIVI ET
L'EVALUATION DU PND 2022-2026 (DCPSSE)**

Ref : Loi n°3 – 2022 du 14 janvier 2022

TABLES DE MATIERE

TABLES DE MATIERE	ii
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Organisation de la production statistique au Congo	2
1. Cadre institutionnel et acteurs de la production et de la gestion des statistiques officielles	2
a. Cadre juridique et institutionnelle de gestion de la production de l'information statistique	2
b. Acteurs du système statistique national (SSN)	2
c. Commission supérieure de la statistique	3
d. Coordination technique.....	3
e. Producteurs des statistiques officielles sectorielles.....	4
f. Ecoles et institutions de formation statistique et démographique	4
g. Autres acteurs du système statistique national.....	4
2. Valeurs et principes fondamentaux de la production des statistiques.....	5
a. Valeurs fondamentales de la production des statistiques	5
b. Principes fondamentaux de la production des statistiques	6
Chapitre 2 : Analyse du dispositif de production des statistiques	8
1. Production des indicateurs globaux	8
a. Diagnostic de la production des indicateurs globaux et défis à relever.....	8
b. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques.....	9
2. Production des statistiques de l'agriculture au sens large.....	10
a. Diagnostic de la production des statistiques dans le secteur de l'agriculture au sens large et défis à relever	10
b. Actions à mener pour la production des statistiques du secteur de l'agriculture au sens large.....	11
3. Production des statistiques sur le développement industriel.....	11
a. Diagnostic du développement industriel et défis à relever	11
b. Actions à mener pour la production des statistiques du secteur industriel.....	12
4. Production des statistiques sur le tourisme.....	12
a. Diagnostic du développement du tourisme et défis à relever	13
b. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques touristiques.....	13
5. Production des statistiques sur le développement de l'économie numérique	14
a. Diagnostic du développement de l'économie numérique et défis à relever.....	14
b. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques	14
6. Production des statistiques sur la promotion immobilière.....	15
a. Diagnostic de la promotion immobilière et défis à relever.....	15

b. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques de la promotion immobilière	16
Chapitre 3 : Dispositif de mise en œuvre du cadre de production des statistiques	17
1. Principaux acteurs	17
2. Pilotage du dispositif de production des statistiques	17
3. Plan d'actions pour la production des données statistiques	18
Conclusion	21

Introduction

1. La République du Congo, s'est engagée, à mettre en œuvre des réformes politiques et économiques dans l'optique d'améliorer le bien-être de la population. Dans cette lancée, plusieurs documents de stratégie ont été élaborés et mis en œuvre à l'instar du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2008-2010), et des plans nationaux de développement (PND), couvrant respectivement les périodes 2012-2016 et 2018-2022. Ainsi, pour le quinquennat 2022-2026, il est élaboré le plan National de Développement (PND) qui devra servir de cadre programmatique de l'action du gouvernement en s'inspirant de la vision du chef de l'Etat, exprimée dans son projet de société : « Ensemble, poursuivons la Marche ». Ce plan, décliné en six piliers stratégiques, vise à doter le Congo d'une économie forte, diversifiée et résiliente.

2. L'atteinte des objectifs fixés du PND 2022-2026 nécessitent la mise en place d'un cadre de suivi-évaluation permettant de veiller et d'apprécier périodiquement les performances enregistrées en vue d'y apporter éventuellement des mesures correctives. Ce cadre fournit une vue d'ensemble et des mécanismes opérationnels pour entreprendre efficacement des actions en matière de suivi et d'évaluation des interventions identifiées. A cet effet, le succès de ses opérations nécessite un système d'informations fiables. Cependant, les évaluations des PND 2012-2016 et PND 2018-2022 ont mis en exergue la faiblesse du système statistique à fournir des données statistiques fiables et opportunes. En effet, la définition des valeurs de base et les cibles des indicateurs des différents plans ainsi que leur évaluation des n' ont pas été aisées du fait notamment de l'absence des données actualisées sur le profil de la pauvreté ou le taux de chômage. Cette situation traduit la faible production des statistiques en lien avec l'absence de réalisation des grandes opérations statistiques d'envergure nationale. Ainsi, la production d'informations statistiques de qualité pour alimenter le processus, notamment la production des rapports périodiques n'a pas été au rendez-vous.

3. Ainsi, pour pallier à cette faiblesse, dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026, le Gouvernement s'est engagé à renforcer le dispositif de production des statistiques, principalement pour suivre et évaluer les performances globales de ce plan. Le présent document vise à présenter les actions phares à mettre en œuvre en vue de dynamiser la production des statistiques utiles au suivi-évaluation du PND 2022-2026 au niveau global et par pilier stratégique.

4. Ce document est composé de trois (3) chapitres. Le premier chapitre fait un rappel des valeurs et principes fondamentaux du dispositif de production des statistiques. Le deuxième présente les éléments d'analyse du dispositif de production des statistiques en mettant en lumière l'état de lieux de la production des statistiques, les défis à relever et les propositions d'actions correctives. Enfin, le troisième chapitre décrit le dispositif de mise en œuvre du cadre de production des statistiques en vue de l'atteinte des objectifs de suivi-évaluation du PND 2022-2026.

Chapitre 1 : Organisation de la production statistique au Congo

5. La production statistique au Congo est organisée à travers des textes spécifiques définissant un système statistique national (SSN) qui est décentralisée. Ce chapitre fait une présentation du cadre institutionnel, des acteurs de la production et de la gestion des statistiques officielles ainsi que les valeurs et principes fondamentaux de la production des statistiques.

1.1. Cadre institutionnel et acteurs de la production et de la gestion des statistiques officielles

1.1.1. Cadre juridique et institutionnelle de gestion de la production de l'information statistique

6. Le Système Statistique National (SSN) en République du Congo repose sur les textes législatifs et réglementaires récents, notamment :

- la loi n° 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle ;
- la loi 35-2018 du 5 octobre 2018 portant création de l'Institut national de la statistique (INS) ;
- le décret N° 2021-503 du 7 décembre 2021 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique ;
- le décret n°2019-431 du 30 décembre 2019 portant approbation des statuts de l'INS;
- le décret n°77-228 du 5 mai 1977 portant création des directions des études et de la planification au sein des ministères ;
- le décret n°2009-233 du 13 Août 2009 fixant la réorganisation de la direction des études et de la planification au sein de chaque ministère.

7. Au total, on décompte six (6) textes récents concourant à l'opérationnalisation du SSN en République du Congo.

8. Conformément aux dispositions de la loi n° 36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique officielle, les structures clés devant animer le SSN ont été mises en place.

1.1.2. Acteurs du système statistique national (SSN)

9. Le SSN est le Cadre légal regroupant les producteurs et les utilisateurs des statistiques officielles, y compris l'organe de régulation et de coordination, les écoles et institutions de formation de statisticiens et de démographes, les fournisseurs des données administratives et les déclarants. Il est organisé selon l'attelage ci-dessous.

a) Commission supérieure de la statistique

10. Organe de régulation et de coordination de l'activité statistique nationale. Elle constitue le cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique officielle, quelle qu'en soit la source. (Article 29, loi statistique n°36-2018 du 5 octobre 2018).

11. La Commission supérieure de la statistique est l'organe d'orientation de la politique statistique nationale et de concertation entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques. Elle approuve les stratégies nationales de développement de la statistique, les programmes statistiques annuels et leurs rapports d'exécution. Enfin, elle propose au Gouvernement les orientations de politique générale en matière de développement de la statistique et veille à leur application.

12. La commission supérieure de la statistique est chargée, notamment, de :

- définir et suivre la mise en œuvre des stratégies de développement de la statistique ;
- approuver le programme pluriannuel d'activités statistiques opposable à l'ensemble des services et organismes relevant du système statistique national ;
- donner son avis sur les projets de textes réglementaires relatifs à la statistique ;
- examiner et proposer au Conseil des ministres, l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence, non prévues au programme annuel et dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le développement économique et social du pays ;
- veiller à la promotion de normes et nomenclatures dans l'établissement des différentes séries statistiques, en tenant compte des pratiques internationales et régionales ;
- adopter les rapports d'exécution des plans annuels et programmes pluriannuels d'activités statistiques ;
- assurer la coordination des travaux statistiques des services publics et organismes parapublics ;
- proposer au gouvernement les mesures de répression des infractions en matière d'enquêtes statistiques et de production statistique
- veiller au respect des règles déontologiques de la profession et des principes fondamentaux de l'activité statistique ;
- rechercher auprès des partenaires au développement et autres bailleurs de fonds, des appuis financiers nécessaires à la réalisation des activités programmées;
- veiller à une utilisation efficiente des subventions et dotations de l'Etat ainsi que la taxe statistique.

b) Coordination technique

13. L'institut national de la statistique (INS), l'organisme public de production des statistiques officielles, est chargé de la coordination technique des activités du système statistique national. Il a notamment pour mission de contribuer à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental (article 32, loi statistique n°36-2018 du 5 octobre 2018). L'organisme public de production des statistiques officielles est régi par des textes spécifiques.

c) Producteurs des statistiques officielles sectorielles

14. Selon l'Article 33 de la loi statistique n°36-2018 du 5 octobre 2018, les producteurs des statistiques officielles sectorielles sont :

- les services statistiques des ministères, des établissements et entreprises publics chargés de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique relevant de leurs compétences ;
- la Banque des Etats de l'Afrique centrale, qui émet les statistiques monétaires et celles relatives à la balance des paiements.

d) Ecoles et institutions de formation statistique et démographique

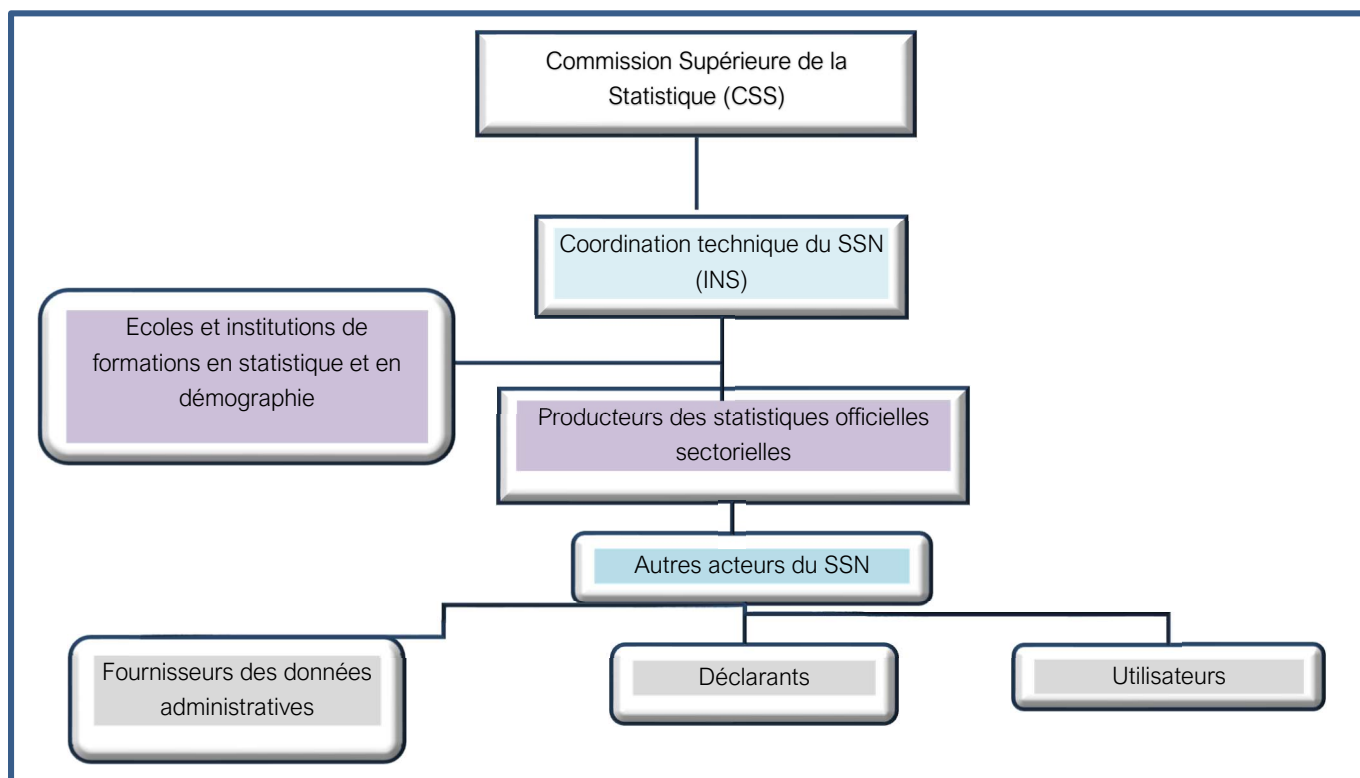
15. Les écoles et institutions de formation statistique et démographique, régies par des textes spécifiques, assurent la formation initiale et continue et améliorent l'offre de statisticiens et de démographes dans le système statistique national.

e) Autres acteurs du système statistique national

16. Les autres acteurs du système statistique national sont :

- **Les fournisseurs de données administratives** comprennent les autorités nationales et locales qui fournissent aux producteurs de statistiques officielles des données recueillies principalement à des fins administratives ;
- **Les utilisateurs des statistiques officielles** sont le grand public, les médias, les chercheurs, les étudiants, les entreprises, les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les autorités d'autres pays qui reçoivent des statistiques officielles ou y accèdent ;
- **Les déclarants** sont constitués des personnes, des ménages, des entités privées et publiques auxquels il est demandé de fournir des informations sur eux-mêmes ou sur autrui, notamment sur leurs activités, par des opérations de collecte de données effectuées par les producteurs des statistiques officielles.

Figure 1 : Organisation technique du système statistique national



1.2. Valeurs et principes fondamentaux de la production des statistiques

17. Avant de présenter les éléments inhérents à la production des données statistiques singulièrement, il s'avère nécessaire de rappeler les valeurs et les principes fondamentaux du dispositif de production des statistiques. Elles découlent des Principes fondamentaux des statistiques publiques des Nations Unies et de la Charte africaine de la statistique auxquels le Congo a souscrit et consigné dans la loi n°36-2018 du 05 octobre 2018 sur la statistique officielle.

1.2.1. Valeurs fondamentales de la production des statistiques

18. Les valeurs fondamentales de la production des statistiques fiables et actuelles sont : le respect, le professionnalisme, l'honnêteté et l'intégrité. Ces valeurs se déclinent comme suit :

Respect. Il s'agit de : (i) respecter la vie privée des personnes et l'assurance de confidentialité qui leur est donnée, (ii) respecter les groupes auprès desquels le statisticien collecte des données et prendre garde aux torts qui pourraient leur être faits par un usage inadéquat ou impropre des résultats, (iii) ne pas dissimuler ou critiquer à tort le travail fait par d'autres.

19. **Professionnalisme.** Il implique : responsabilité, compétence, expertise et jugement étayé. Il se traduit par : (i) Travailler à comprendre les besoins des utilisateurs, (ii) utiliser le savoir statistique, les données et les analyses pour le bien commun au service de la société, (iii) mettre tout en œuvre pour collecter et analyser les données avec le plus grand soin possible, (iv) être

responsables de l'adéquation des données et des méthodes mises en œuvre avec les buts poursuivis, (v) discuter objectivement des questions posées et mettre tout en œuvre pour contribuer à y trouver des solutions, (vi) tenir ses connaissances à jour dans le champ statistique comme dans les champs pour lesquels le statisticien applique ses méthodes, (vii) développer de nouvelles méthodes au besoin, (viii) ne pas accepter de mission là où le statisticien rencontrerait un évident conflit d'intérêt et, (ix) se comporter de façon responsable vis-à-vis de ses employeurs.

20. **Honnêteté et intégrité.** Ils signifient pour le statisticien : indépendance, objectivité et transparence. Il s'agit de : (i) produire les résultats statistiques en mettant en œuvre la science statistique et ne pas être influencé par la pression des responsables politiques ou des commanditaires des travaux, (ii) être transparent quant aux méthodologies statistiques que le statisticien utilise et qu'il rend publiques, (iii) faire tout son possible pour produire des résultats qui rendent compte des phénomènes observés de façon impartiale, (iv) présenter les données et les analyses honnêtement et de façon ouverte, (v) être responsables de ses actes et, (vi) respecter la propriété intellectuelle.

1.2.2. Principes fondamentaux de la production des statistiques

21. La loi sur la statistique officielle donne les principes fondamentaux de production des statistiques officielles (Article 3). Les travaux et les activités relatifs à la production et à la diffusion des statistiques officielles sont réalisés selon les principes fondamentaux suivants : (i) le secret statistique, (ii) l'obligation de réponse aux questionnaires statistiques et l'obligation de transmission des fichiers de données administratives et des données individuelles, (iii) l'indépendance professionnelle, (iv) la qualité, (v) la diffusion, (vi) la coordination et, (vii) la coopération.

22. **Le secret statistique.** Les données recueillies par les producteurs des statistiques officielles sont couvertes par le secret statistique. La diffusion de ces données ne doit pas permettre l'identification directe ou indirecte des unités d'observation concernées. Les acteurs chargés des études et des enquêtes statistiques sont astreints au secret statistique pour les renseignements individuels concernant les personnes et les biens dont ils auraient pris connaissance à l'occasion de leur fonction.

23. **L'obligation de réponse aux questionnaires statistiques et l'obligation de transmission des fichiers de données administratives et des données individuelles.** Les personnes physiques et morales ont l'obligation de réponse, avec exactitude et dans les délais fixés, aux recensements et enquêtes statistiques effectués au moyen de questionnaires ou autres formulaires élaborés par les producteurs de statistiques officielles. Le refus volontaire de répondre, les réponses incomplètes ou falsifiées et le non-respect des délais constituent des infractions. Le secret professionnel dans les domaines économique, financier, monétaire, social et culturel n'est pas opposable aux producteurs des statistiques officielles. Les administrations et les organismes publics sont tenus de transmettre aux producteurs des statistiques officielles les données contenues dans leurs fichiers.

24. **L'indépendance professionnelle.** Les producteurs des statistiques officielles exercent leurs activités en toute indépendance scientifique. Les producteurs des statistiques officielles arrêtent les normes, les méthodes, les concepts, les nomenclatures et les définitions utilisés pour l'exécution d'une opération statistique sans aucune influence de quelque forme que ce soit et dans le respect des règles d'éthique et de bonne conduite. Les producteurs des statistiques officielles produisent, analysent, diffusent et commentent les statistiques dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente. Les

producteurs des statistiques officielles recourent à des modes de collecte, de traitement, d'analyse et de présentation des données statistiques claires et pertinentes.

25. La qualité des données statistiques. Les statistiques officielles doivent répondre aux besoins des utilisateurs et doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible, sous réserve du respect du principe du secret statistique. Les données utilisées à des fins statistiques sont tirées de diverses sources, notamment les recensements, les enquêtes et/ou les fichiers administratifs. Les producteurs des statistiques officielles choisissent leur source en tenant compte de la fiabilité, de la cohérence et de l'actualité des données qu'elle peut fournir et de la charge qui pèse sur les répondants. Les statistiques produites doivent présenter une cohérence interne dans le temps et permettre des comparaisons, y compris au plan international. A cette fin, les normes, méthodes, concepts, nomenclatures et définitions obéissent aux standards internationaux communément reconnus. Les statistiques officielles doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l'avance. Elles doivent prendre en compte les événements courants et être d'actualité.

26. La diffusion des données statistiques. L'accessibilité des données statistiques est garantie sans aucune restriction aux utilisateurs. Les microdonnées peuvent être mises à la disposition des utilisateurs sous réserve du respect du principe du secret statistique. Les publications des statistiques officielles s'accompagnent des métadonnées et de commentaires explicatifs. Des mécanismes de concertation avec l'ensemble des utilisateurs des statistiques, sans aucune discrimination, sont mis en place pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins. Les producteurs des statistiques officielles rectifient les résultats des publications entachés d'erreurs significatives en utilisant les pratiques standards statistiques ou, dans les cas les plus graves, suspendent la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.

27. La coordination et la coopération. La coordination des travaux et des activités statistiques assure l'unicité et la qualité de l'information statistique. La production et la diffusion des statistiques officielles découlent d'une coordination nationale entre les différents acteurs du système statistique national, agissant chacun dans son domaine de compétence respectif, suivant les normes et recommandations relatives à la statistique officielle. La production des statistiques officielles s'effectue dans le respect des normes, des méthodes, des concepts, des nomenclatures et des définitions harmonisés et/ou uniformisés dans le cadre de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

Chapitre 2 : Analyse du dispositif de production des statistiques

28. Le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026 reste dépendant de la production des statistiques aussi bien au niveau global que sectoriel. Ainsi, il est indispensable que le système de suivi-évaluation soit adossé à un dispositif de production des statistiques fiables et actuelles.

29. Ce chapitre présente le diagnostic, les défis et les actions à mener pour la production des statistiques pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 de façon globale et par pilier stratégique. Le diagnostic de la production statistique s'appuie sur les différentes évaluations réalisées au Congo. Il s'agit notamment de : (i) l'évaluation par les pairs, et (ii) l'évaluation institutionnelle, organisationnelle et fonctionnelle du système statistique national.

2.1. Production des indicateurs globaux

30. Les principaux indicateurs globaux nécessaires pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026 résultent de la production des statistiques de routine, des enquêtes d'envergure nationale et des recensements réalisés par le système statistique national (SSN) et particulièrement par l'institut national de la statistique (INS). Les indicateurs globaux retenus dans le cadre du suivi évaluation se présentent comme suit :

- Croissance du PIB ;
- Croissance du secteur hors pétrole ;
- Contribution du secteur hors pétrole à la croissance économique ;
- Contribution de chaque pilier de diversification à la croissance économique ;
- Part de la consommation intermédiaire importée ;
- Part de la production hors pétrole dans les exportations globales ;
- Niveau d'importation des produits alimentaires ;
- Effectif de la population ;
- Taux de pauvreté ;
- Taux de chômage ;
- Taux d'inflation ;
- Indice de diversification ;
- Taux de pression fiscale.

2.1.1. Diagnostic de la production des indicateurs globaux et défis à relever

31. Dans le cadre de la formulation, du suivi et de l'évaluation des politiques et plans visant le bien-être de la population, il est impératif de disposer d'un appareil statistique qui soit en mesure de produire des informations chiffrées fiables et récentes. Elle permet également d'orienter les interventions du Gouvernement et des partenaires en se basant sur les faits réels. Malgré les réformes entreprises sur le plan juridique avec notamment, la promulgation de la loi n° 35-2018 du 05 octobre 2018 portant création de l'institut national de la statistique et de la loi n° 36-2018 du 05 octobre 2018 sur la statistique officielle, le système statistique peine à mettre à la disposition des informations fiables et actuelles.

32. A titre illustratif, les dernières données officielles relatives à l'effectif et aux caractéristiques de la population congolaise sont celles de 2007, année du dernier recensement. En référence des normes et standards internationaux admis en la matière, le prochain RGPH aurait dû être réalisé en 2017, soit dix ans plus tard. En outre les données disponibles sur la pauvreté, l'emploi, et l'accès aux principaux services sociaux de base sont celles produites par l'enquête congolaise auprès de ménages réalisée en 2011 ainsi que celles de l'enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS-5, 2014-2015). Selon les normes, les enquêtes pour l'évaluation des conditions de vie des ménages sont censées être réalisées tous les 5 ans maximum. Par ailleurs, quasiment tous les organes du SSN souffrent d'une insuffisance permanente de moyens matériels, humains (qualité et quantité) et financiers. Les problèmes identifiés ont permis de mettre en lumière les défis à relever par le SSN afin de faciliter le suivi des indicateurs globaux du PND 2022-2026.

2.1.2. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques

33. Pour pallier les défis relevés ci-dessus et mener à bien le suivi-évaluation du PND 2022-2026, les actions suivantes devront être menées :

- ***finalisation du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5).*** Cette opération vise à fournir l'effectif global de la population vivant au Congo ainsi que ses caractéristiques socioéconomiques, démographiques et culturelles. Ce résultat devra permettre au Gouvernement d'avoir une vision globale de planification sur tous les secteurs et de rationaliser ses interventions. A cet effet, il est impératif que le Gouvernement mobilise les moyens financiers et matériels en vue de poursuivre les étapes restantes du RGPH-5 notamment la réalisation du dénombrement de la population ;
- ***publication des résultats du premier recensement général des entreprises du Congo (REGEC).*** Cette investigation statistique vise principalement la mise en place d'un répertoire des unités économiques. Ce répertoire devrait contribuer à la mise en place d'un système des statistiques d'entreprises et faciliter le ciblage des entreprises visées par des mesures d'incitation dans le cadre, notamment, du plan national de développement 2022-2026. Pour cela le Gouvernement veillera à la conduite jusqu'à son terme des activités menant à la publication des résultats du REGEC ;
- ***réalisation de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM).*** Cette dernière qui vise à mettre à la disposition du Gouvernement, des partenaires au développement et d'autres utilisateurs, les indicateurs sociaux économiques tels que : le taux de pauvreté, le taux de chômage et autres taux d'accès aux services sociaux de base. Pour ce faire, le Gouvernement veillera à rendre disponible les moyens financiers pour sa production ;
- ***mise en place d'un système de gestion des informations statistiques.*** La mise en place d'un système de gestion des informations statistiques permettra d'une part, de fluidifier des échanges des informations statistiques entre les différents producteurs des statistiques officielles, et d'autre part, d'améliorer l'accès des utilisateurs à ces derniers. Pour atteindre cet idéal, le gouvernement veillera au fonctionnement de la commission supérieure de la statistique et au développement de la culture statistique à travers des actions appropriées.
- ***élaborer et mettre en œuvre le plan de formation des producteurs des statistiques économiques.*** Ce plan vise la mise à niveau des cadres en charge de la production

statistiques économiques au sein du SSN. Il s'agit entre autres, des cadres en charge de la production des comptes nationaux, des indices de l'analyse de la conjoncture économique, des statistiques du commerce extérieur, de l'indice de prix à la consommation ainsi que les DEP des ministères sectoriels, leaders des piliers stratégiques du PND 2022-2026 ;

- ***mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)*** Cette stratégie couvrira la période 2022-2026.. Elle fixera les priorités et indiquera les échéances à respecter pour y parvenir. La SNDS présentera un cadre global et unifié pour l'évaluation continue des besoins des utilisateurs. En outre, elle va également fixer des priorités pour le développement du système statistique national. Elle offrira un cadre de mobilisation, d'exploitation et de mise en valeur des ressources tant nationales qu'internationales. Pour ce faire, le Gouvernement veillera à finaliser la SNDS et à financer sa mise en œuvre.

2.2. Production des statistiques de l'agriculture au sens large

34. La production des statistiques sur le développement de l'agriculture au sens large nécessaires au suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026 est réalisée par la direction des études et de la planification (DEP) du ministère en charge de l'agriculture et celle du ministère de l'économie forestière ainsi que la direction générale de l'économie et l'Institut national de la statistique.

35. Les principaux indicateurs à produire sont, entre autres :

- la production (végétale, production animale, pêche/aquacole, agricole).
- les importations des produits alimentaires agricoles ;
- la superficie exploitée ;
- la couverture forestière.

2.2.1. Diagnostic de la production des statistiques dans le secteur de l'agriculture au sens large et défis à relever

36. Les statistiques agricoles remontent au dernier recensement général de l'agriculture (RGA) qui date de 2017. Le ministère en charge de l'agriculture n'a pas produit un annuaire statistique depuis plusieurs années. Les évaluations réalisées au Congo ont permis de relever les faiblesses suivantes : (i) insuffisance de personnel de conception, d'encadrement et d'exécution, (ii) absence de programme de collecte assorti d'un plan de travail, (iii) absence de recyclage du personnel dans le domaine de traitement des données et d'analyse des données surtout au niveau de l'agriculture, (iv) insuffisance des moyens informatiques de traitement, d'archivage et de diffusion des données, (v) la mise en œuvre non soutenue des activités du Système permanent intégré de statistiques agricoles (SPISA), (vi) absence d'un cadre de concertation intra ministériel pour la validation des données, et (vii) absence de la promotion de la culture statistique destinée à éveiller l'attention des décideurs politiques.

37. De ce constat, les défis à relever consistent à :

- la mise en œuvre des actions pour redynamiser la production des statistiques agricoles et forestières à travers le renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières ;
- la publication des résultats des enquêtes modulaires (production végétale, production animale, pêche/aquaculture, agriculture commerciale) du RGA ;

- la publication de l'annuaire des statistiques agricoles ;
- la publication de l'annuaire des statistiques forestières.

2.2.2. Actions à mener pour la production des statistiques du secteur de l'agriculture au sens large

38. Pour permettre le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 et relever les défis de la production des données statistiques, les trois (3) principales actions suivantes devront être menées :

- ***recrutement/affectation du personnel qualifié dans les services sectoriels.*** Cette action permettra aux structures de production des données statistiques de disposer du personnel dédié sur la base des besoins exprimés et de disposer d'un cahier de charges pour l'organisation des postes ;
- ***renforcement des capacités techniques, matérielles et financières.*** Le Gouvernement, sur la base d'un état de besoin, mènera des actions de formation du personnel existant (aux niveaux central et départemental) notamment dans la production des statistiques agricoles et forestières et dans le traitement des données d'enquêtes et le leadership (notamment le travail en équipe). Ensuite, mettra à disposition des services sectoriels les équipements adéquats (informatiques, roulants et mobiliers) ainsi que les fonds nécessaires pour la production des données ;
- ***production de données statistiques sectorielles.*** Le Gouvernement mettra en place un système national d'informations et de gestion des statistiques agricoles à travers le financement du Système Permanent Intégré des Statistiques Agricoles (SPISA) en vue de publier les résultats des enquêtes modulaires (production végétale, production animale, pêche/aquaculture, agriculture commerciale) du RGA. Aussi, il menera toute action nécessaire pour publier régulièrement l'annuaire des statistiques agricoles ainsi que l'annuaire des statistiques forestières.

2.3. Production des statistiques sur le développement industriel

39. Les statistiques sur le développement industriel nécessaires pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026 résultent principalement de la compétence des directions des études et de la planification (DEP) des ministères en charge de : (i) industrie, hydrocarbures, mines, énergie et économie forestière ainsi que toutes les autres administrations productrices des données statistiques.

40. Les principales données à produire sont :

- La production par secteur (industrie, hydrocarbures, mines, énergie et économie forestière) ;
- les exportations par secteur ;
- le chiffre d'affaires par secteur ;
- l'investissement par secteur ;
- l'emploi par secteur ;
- la masse salariale par secteur.

2.3.1. Diagnostic du développement industriel et défis à relever

41. Les données liées aux domaines du développement industriel sont produites par les services des ministères en charge de l'industrie, des hydrocarbures, des mines, de l'énergie, de l'économie forestière ainsi que la direction générale de l'économie, l'Institut national de la

statistique et la banque centrale. A cela s'ajoute l'épineux problème de centralisation des données statistiques.

42. Les faiblesses de la production des statistiques liées au développement industriel sont :

- absence d'un document de stratégie sectorielle de développement du secteur ;
- absence d'un manuel de procédures de production statistique ;
- insuffisance du personnel en qualité et en quantité ;
- absence de renforcement des capacités du personnel existant ;
- inexistence d'une dotation budgétaire pour la production statistique ;
- manque d'équipements informatiques et consommables à la DEP ;
- manque de ressources humaines matérielles et financières à la DEP ;
- la méconnaissance de la législation statistique tant par les utilisateurs que par la plupart des producteurs de statistiques eux-mêmes ;
- l'absence de coordination effective du système statistique ;
- inexistence de partenariat entre les producteurs et les utilisateurs ;
- inexistence d'une politique réelle de publication, de diffusion et de dissémination des statistiques ;
- Inexistence d'une dotation budgétaire pour la production statistique

43. Au regard des faiblesses constatées, les défis à relever consistent à :

- renforcer les capacités des ressources humaines et matériel de la DEP,
- doter des outils informatiques, logiciels et consommables,
- mettre à disposition des dotations budgétaires de l'Etat,
- mettre à disposition de connexion internet.

2.3.2. Actions à mener pour la production des statistiques du secteur industriel

44. Pour permettre le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 et relever les défis de la production des données statistiques pour suivre et évaluer les performances du développement industriel, les trois (3) principales actions suivantes devront être menées :

- ***recrutement/affectation du personnel qualifié dans les services sectoriels.*** Cette action permettra aux structures de production des données statistiques de disposer du personnel dédié sur la base des besoins exprimés ;
- ***renforcement des capacités techniques, matérielles et financières.*** Le Gouvernement, sur la base d'un état de besoin, mènera des actions de formation du personnel existant (aux niveaux central et départemental) notamment dans la production des statistiques industrielles et dans le traitement des données d'enquêtes et le leadership (notamment le travail en équipe). Ensuite, mettra à disposition des services sectoriels les équipements adéquats (informatiques, roulants et mobiliers) ainsi que les fonds nécessaires pour la production des données ;
- ***production de données statistiques sectorielles.*** Le Gouvernement mettra en place un système national d'informations et de gestion des statistiques industrielles. Aussi, il mènera toute action nécessaire pour publier régulièrement les annuaires statistiques des hydrocarbures, des mines, de l'industrie, de l'énergie hydraulique et de l'économie forestière.

2.4. Production des statistiques sur le tourisme

45. La production des statistiques sur le développement du tourisme nécessaires pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026 est réalisée par la direction des études

et de la planification (DEP) du ministère en charge du tourisme ainsi que l'Institut national de la statistique.

46. Les données à produire portent principalement sur :

- la contribution du tourisme au PIB ;
- l'offre d'hébergement, de restauration, d'agences de voyage et de tourisme, des loisirs ;
- le mouvement de voyageurs ;
- la demande d'hébergement ;
- l'emploi dans les différents sous-secteurs ;
- la restauration et les parcs de loisirs ;
- les profils des acteurs exerçant dans les différents sous-secteurs.

2.4.1. Diagnostic du développement du tourisme et défis à relever

47. Les statistiques sur la demande et l'offre touristique au Congo sont produites de façon générale par la direction générale du tourisme et de l'hôtellerie, la direction générale des loisirs et la direction des études et de la planification (DEP). Les problèmes identifiés à travers les différents diagnostics du secteur permettent de mettre en lumière les défis à relever. Il s'agit notamment de :

- renforcer les systèmes de collecte, de traitement, d'analyse des informations relatives aux arrivées et fréquentations touristiques, aux statistiques hôtelières ainsi qu'aux autres services et prestataires touristiques ;
- développement d'une base de données statistique du tourisme ;
- formation des cadres de la DEP en charge du tourisme ;
- formation des prestataires des services touristiques dans la tenue des statistiques.

2.4.2. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques touristiques

48. Pour permettre le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 et relever les défis de la production des données statistiques pour suivre et évaluer les performances du développement touristique, les trois (3) principales actions suivantes devront être menées :

- **recrutement/affectation du personnel qualifié dans les services sectoriels.** Cette action permettra aux structures de production des données statistiques de disposer du personnel dédié sur la base des besoins exprimés ;
- **renforcement des capacités techniques, matérielles et financières.** Le Gouvernement d, sur la base d'un état de besoin, mènera des actions de formation du personnel existant (aux niveaux central et départemental) notamment dans la production des statistiques touristiques et dans le traitement des données d'enquêtes et le leadership (notamment le travail en équipe). Ensuite, mettre à disposition des services sectoriels les équipements adéquats (informatiques, roulants et mobiliers) ainsi que les fonds nécessaires pour la production des données. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique (tourisme, l'hôtellerie, ...) devront être menés pour améliorer la collecte et la tenue des statistiques du secteur ;
- **production de données statistiques sectorielles.** Le Gouvernement mettra en place un système national d'informations et de gestion des statistiques touristiques. Aussi, il mènera toute action nécessaire pour publier régulièrement les annuaires des statistiques touristiques.

2.5. Production des statistiques sur le développement de l'économie numérique

49. Les statistiques sur l'économie numérique sont élaborées par la DEP du ministère en charge des postes et des télécommunications et l'autorité de régulation des postes et de la communication électronique (ARPCE).

50. Les principaux indicateurs à produire sont :

- contribution du secteur au PIB ;
- pourcentage de ménages disposant de l'internet mobile ;
- la capacité en Kbit, Mbit ou Gbit mise à la disposition des ménages ;
- niveau de pénétration de l'internet au sein de la population.

2.5.1. Diagnostic du développement de l'économie numérique et défis à relever

51. La direction des études et de la planification (DEP) en charge de l'économie numérique souffre d'un problème d'archivage et de diffusion des statistiques de routine en vue de disposer des indicateurs indispensables pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026. Cependant, la production de l'annuaire statistique des postes et télécommunication 2018 en 2020 peut servir de base pour la production régulière des statistiques dans le domaine de l'économie numérique.

52. Plusieurs défis sont à relever dans ce secteur pour optimiser la production des statistiques afin de permettre le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026. Il s'agit notamment de :

- renforcer les capacités techniques du personnel de la DEP du ministère en charge de l'économie numérique ;
- renforcer les capacités matérielles du personnel de la DEP du ministère en charge de l'économie ;
- produire régulièrement les statistiques courantes en vue de disposer des données conjoncturelles, indispensables pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 ;
- mettre à disposition les équipements adéquats (informatiques, roulants et des mobiliers) ;
- doter les budgets nécessaires à la réalisation des PTAB de la DEP ;
- mettre en place un système national d'information et de gestion des statistiques du numérique ;
- produire régulièrement l'annuaire statistique du secteur de l'économie numérique.

2.5.2. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques

53. Pour suivre et évaluer les performances du développement de l'économie numérique, les trois (3) principales actions suivantes devront être menées :

- ***recrutement/affectation du personnel qualifié dans les services sectoriels.*** Cette action permettra aux structures de production des données statistiques de disposer du personnel dédié sur la base des besoins exprimés ;
- ***renforcement des capacités techniques, matérielles et financières.*** Le Gouvernement, sur la base d'un état de besoin, mènera des actions de formation du personnel existant (aux niveaux central et départemental) notamment dans la production des statistiques numériques et dans le traitement des données d'enquêtes. Ensuite, mettra à la disposition

des services sectoriels les équipements adéquats (informatiques, roulants et mobiliers) ainsi que les fonds nécessaires pour la production des données ;

- **production de données statistiques sectorielles.** Le Gouvernement mettra en place un système national d'informations et de gestion des statistiques du numérique. Aussi, il mènera toute action nécessaire pour publier régulièrement les annuaires des statistiques de l'économie numérique.

2.6. Production des statistiques sur la promotion immobilière

54. Les **statistiques** sur la production immobilière sont élaborées par la DEP du ministère en charge de la construction en s'appuyant sur les sociétés ainsi que les directions générales en charge de la promotion immobilière.

55. Les **principaux** indicateurs sont :

- nombre de schémas directeurs élaborés ;
- nombre de plans locaux d'urbanisme élaborés ;
- nombre de quartiers précaires restructurés ;
- nombre de cadres et agents ayant bénéficié d'une formation initiale dans les métiers de l'immobilier ;
- nombre de bâtiments construits selon l'utilisation (logements, entrepôts, bureaux, ...) ;
- nombre de prêts immobiliers accordés ;
- nombre de promoteurs immobiliers ayant bénéficié du crédit immobilier.

2.6.1. Diagnostic de la promotion immobilière et défis à relever

56. Le **secteur** de la promotion immobilière est essentiellement à la construction des logements dit sociaux.

57. Les statistiques sur les logements sociaux sont disponibles à la DEP. Par contre les données sur l'octroi des crédits immobiliers ne sont pas collectées.. Aussi, la DEP du ministère en charge de la construction n'a pas encore produit un annuaire statistique. Le PND a pour ambition d'étendre la promotion immobilière sur plusieurs autres types d'immobiliers notamment l'habitat paysan, les entrepôts, bureaux ou espace de loisirs.

58. Les **défis** à relever pour améliorer la production des statistiques pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 sont :

- renforcer les capacités techniques et matérielles du personnel de la DEP du ministère en charge de la construction ;
- produire régulièrement les statistiques courantes des différents sous-secteurs de l'immobilier ;
- mettre à disposition à la DEP les équipements adéquats (informatiques, roulants et des mobiliers) ;
- doter d'un budget pour la réalisation des PTAB de la DEP ;
- mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques de l'immobilier ;
- produire régulièrement l'annuaire statistique du secteur de l'immobilier.

2.6.2. Actions à mener pour l'amélioration du dispositif de production des statistiques de la promotion immobilière

59. Pour **suivre** et évaluer les performances de la promotion immobilière, les trois (3) principales actions suivantes devront être menées :

- ***recrutement/affectation du personnel qualifié dans les services sectoriels.*** Cette action permettra aux structures de production des données statistiques de disposer du personnel dédié sur la base des besoins exprimés ;
- ***renforcement des capacités techniques, matérielles et financières.*** Le Gouvernement, sur la base d'un état de besoin, mènera des actions de formation du personnel existant (aux niveaux central et départemental) notamment dans la production des statistiques de la promotion immobilière et dans le traitement des données d'enquêtes. Ensuite, mettra à la disposition des services sectoriels les équipements adéquats (informatiques, roulants et mobiliers) ainsi que les fonds nécessaires pour la production des données ;
- ***production de données statistiques sectorielles.*** Le Gouvernement mettra en place un système national d'informations et de gestion des statistiques de la promotion immobilière. Aussi, il mènera toute action nécessaire pour publier régulièrement les annuaires des statistiques de la promotion immobilière.

Chapitre 3 : Dispositif de mise en œuvre du cadre de production des statistiques

60. Au regard des insuffisances constatées et des défis à relever pour améliorer la production des statistiques au niveau des différents piliers prioritaires du PND 2022-2026, la mise en œuvre d'un cadre de production des statistiques indispensables au système de suivi et évaluation requiert une organisation et une coordination efficace en vue d'atteindre les objectifs fixés. Cette contrainte pose des jalons dans la définition d'un dispositif d'orientations des différentes actions permettant de maintenir de façon continue et actualisée au cours de la période 2022-2026 la production des données statistiques.

61. Pour ce faire, ce chapitre définit les acteurs intervenant dans la production des statistiques, l'organisation et la coordination des activités de production des données statistiques et les actions à mettre en œuvre et le budget à allouer à la production des données statistiques.

3.1. Principaux acteurs

62. Les acteurs intervenant dans la production des données statistiques répondent à la production des **indicateurs** globaux et des indicateurs sectoriels de suivi du PND.

63. Pour la production des indicateurs globaux, il s'agit de :

- l'institut national de la statistique (INS) ;
- la direction générale de l'économie (DGE) ;

64. Pour la production des indicateurs sectoriels, il s'agit des :

- directions des études et de la planification des ministères ;
- directions/services de statistiques rattachées aux cabinets.

3.2. Pilotage du dispositif de production des statistiques

65. Le **dispositif** de production des données statistiques est composé d'un comité de pilotage et d'une cellule opérationnelle. Le comité pilotage du dispositif est assuré par le secrétariat technique permanent (STP) du suivi et évaluation du PND 2022-2026. Il a pour mission de :

- valider le plan de travail annuel budgétisé (PTAB) de production des données statistiques contenant le plan annuel de production des données statistiques ainsi que les autres activités à mener par les différents acteurs concourant à la production des données statistiques ;
- valider le rapport d'exécution du PTAB.

66. La cellule opérationnelle, animée par le directeur en charge des synthèses et des analyses économiques à l'Institut national de la statistique (INS), est chargée de conduire les activités techniques et servir de cadre de concertation et d'organisation des activités de production des statistiques, pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026.

67. La cellule opérationnelle de production des données statistiques se réunira une fois par trimestre, sur convocation de son président. L'ordre du jour sera déterminé par le président de la cellule.

68. Un **plan** de travail annuel de production des données statistiques sera établi pour déterminer les actions à réaliser par les différents acteurs au cours de l'année suivante. Celui-ci sera rendu disponible au dernier trimestre de chaque année au cours de la mise en œuvre du PND.

3.3. Plan d'actions pour la production des données statistiques

69. Les actions à mener pour améliorer la production des données pour le suivi du PND se concentrent principalement sur les piliers suivants : (i) élaboration, validation et publication régulières des annuaires sectoriels et national, (ii) production régulière des comptes nationaux, (iii) réalisation des enquêtes nationales et thématiques, (iv) formation continue des cadres, (v) renforcement des capacités techniques dans la production des données statistiques, (vi) renforcement des capacités matérielles et, (vii) renforcement des capacités financières. Ces actions sont déclinées par activités à mener pour améliorer la production de statistiques globales.

70. Le budget global pour assurer la production des statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation du PND ainsi que les activités de renforcement des capacités y afférents est estimé à la somme de dix-neuf milliards huit-cent quatre-vingt-huit millions (19 880 000 000) Francs CFA, soit un budget annuel moyen d'environ quatre milliards (4 000 000 000) Francs CFA. Celui-ci est mobilisable par l'Etat ainsi qu'à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers.

Tableau 1 : Actions et activités à mener et budget

Actions			Montant (en millions de FCFA)					
			2022	2023	2024	2025	2026	Total
A1 : Production des principaux indicateurs globaux								
Activités	A1.1	Finalisation du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5)	4000	200	0	0	0	4 200
	A1.2	Réalisation de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM)	1000	0	0	0	1000	2 000
	A1.3	Réalisation des enquêtes annuelles sur l'emploi et le secteur informel	0	500	500	500	500	2 000
	A1.4	Réalisation de l'enquête démographique et de santé (EDS)	1000				1000	2 000
	A1.5	Production régulière de l'annuaire statistique national	30	30	30	30	30	150
	A1.6	Production régulière des comptes nationaux	40	40	40	40	40	200
	A1.7	Production régulière des bulletins du commerce extérieur	32	32	32	32	32	160
	A1.8	Production régulière des bulletins trimestriels de conjoncture	120	120	120	120	120	600
	A1.9	Production régulière de l'IHPC mensuel	116	116	116	116	116	580
	A1.20	Réalisation du deuxième recensement général des entreprises du Congo (REGEC-2)	0	0	0	0	1500	1 500
	A1.21	Renforcement des capacités pour la production de divers indicateurs et coordination de la production	100	100	100	100	100	500
A2 : Production des statistiques sur le développement de l'agriculture au sens large			1710	55	55	1690	55	3 565
Activités	A2.1	Production régulière de l'annuaire statistique de l'agriculture au sens large	25	25	25	25	25	125

Actions			Montant (en millions de FCFA)					
			2022	2023	2024	2025	2026	Total
	A2.2	Formation des cadres de la DEP du ministère en charge de l'agriculture et de l'INS dans les domaines de la statistique agricole	30	30	30	30	30	150
	A2.3	Atelier d'harmonisation des méthodes de centralisation des données statistique	20	0	0	0	0	20
	A2.4	Réalisation du bilan alimentaire (BA)	415	0	0	415	0	830
	A2.5	Réalisation de l'enquête de production végétale (EPV)	300	0	0	300	0	600
	A2.6	Réalisation de l'enquête sur la production animale (EPA)	320	0	0	320	0	640
	A2.7	Réalisation des enquêtes sur la pêche/aquaculture (EPA)	200	0	0	200	0	400
	A2.8	Réalisation de l'enquête sur l'agriculture commerciale (EAC).	400	0	0	400	0	800
A3 : Production des statistiques sur le développement industriel			225	225	225	225	225	1 125
Activités	A3.1	Formation des cadres des DEP concernées et de l'INS dans les domaines de la statistique industrielle	100	100	100	100	100	500
	A3.2	Production régulière de l'annuaire statistique des hydrocarbures	25	25	25	25	25	125
	A3.3	Production régulière de l'annuaire statistique des mines	25	25	25	25	25	125
	A3.4	Production régulière de l'annuaire statistique de l'industrie	25	25	25	25	25	125
	A3.5	Production régulière de l'annuaire statistique de l'énergie hydraulique	25	25	25	25	25	125
	A3.6	Production régulière de l'annuaire statistique de l'économie forestière	25	25	25	25	25	125
A4 : Production des statistiques sur le développement du tourisme			155	55	55	155	55	475
Activités	A4.1	Formation des cadres de la DEP en charge du tourisme et de l'INS dans la production des statistiques du tourisme	30	30	30	30	30	150
	A4.2	Production régulière de l'annuaire statistique du secteur de tourisme	25	25	25	25	25	125
	A4.3	Réalisation de l'enquête sur l'établissement d'hébergement	100	0	0	100	0	200
A5 : Production des statistiques sur le développement de l'économie numérique			55	55	55	55	55	275
Activités	A5.1	Formation des cadres de la DEP en charge de l'économie numérique et de l'INS dans la production et l'archivage des données statistiques	30	30	30	30	30	150
	A5.2	Production régulière de l'annuaire statistique du secteur de l'économie numérique	25	25	25	25	25	125
A6 : Production des statistiques sur la promotion immobilière			55	55	55	55	55	275
Activités	A6.1	Production régulière de l'annuaire statistique du secteur de la promotion immobilière	25	25	25	25	25	125
	A6.2	Formation des cadres de la DEP en charge de la construction et de l'INS dans la production et l'archivage des données statistiques	30	30	30	30	30	150
A7 : Production des statistiques sur le développement des zones économiques spéciales			55	55	55	55	55	275
Activités	A7.1	Formation des cadres de la DEP en charge des ZES et de l'INS dans la production et l'archivage des données statistiques	30	30	30	30	30	150

Actions			Montant (en millions de FCFA)					
			2022	2023	2024	2025	2026	Total
	A7.2	Production régulière de l'annuaire statistique du secteur des zones économiques spéciales	25	25	25	25	25	125
TOTAL GENERAL			8 693	1 638	1 438	3 173	4 938	19 880

Conclusion

71. La réussite du PND 2022-2026 nécessite un bon suivi et une bonne évaluation à tous les niveaux de la pyramide sectorielle. A cet effet, le document cadre de production des statistiques pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 a comme objectif de présenter les actions phares à mettre en œuvre en vue de dynamiser la production des statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation du PND au niveau global et par pilier stratégique. Il est donc indispensable de veiller à la production des statistiques officielles fiables tels que le stipulent les textes spécifiques qui organisent le système statistique national (SSN) au Congo.

72. Le SSN comprend, les acteurs de la production et de la gestion des statistiques officielles ainsi que les valeurs et principes fondamentaux de la production des statistiques.

73. La mise en œuvre de ce dispositif permettra au gouvernement de se doter d'un système de suivi-évaluation efficace pour mesurer l'atteinte des objectifs du PND 2022-2026.